**EPU33**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de la Côte d’Ivoire**

**7 mai 2019**

Merci, M. le Président.

Le Canada tient également à remercier la Côte d’Ivoire pour sa présentation et applaudit les mesures qu’elle a prises en vue d’établir un cadre législatif qui reconnaît l’égalité entre les sexes.

Le Canada recommande à la Côte d’Ivoire de :

1. Garantir aux défenseurs des droits de la personne, aux journalistes indépendants et aux opposants politiques la liberté d’expression et la protection, et ce, en mettant en place un mécanisme indépendant visant à assurer la mise en œuvre du décret d’application de la Loi pour la promotion et la protection des défenseurs des droits de l’Homme de 2017.
2. Adopter et mettre en œuvre de nouvelles lois visant à promouvoir l’autonomisation des femmes, y compris leur participation politique;

1. Accélérer la mise en œuvre du cadre législatif régissant la propriété foncière pour assurer une répartition juste, équitable et prévisible des terres, y compris pour les femmes.

Le Canada se préoccupe toujours de l’absence de progrès dans les poursuites en matière de violations des droits de la personne commises dans le passé. Bien que notons le récent processus d'amnistie, il demeure que les personnes prétendument impliquées dans des agressions graves occupent toujours des postes d’autorité au sein des forces armées et de l’appareil étatique, ce qui va à l’encontre des recommandations de la Commission nationale d’enquête d’ouvrir des poursuites judiciaires contre les auteurs présumés de violation, sans égard à leur statut social.